

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 16 octobre 2023  
**N°081/16-10-2023**

Envoyé en préfecture le 23/10/2023  
Reçu en préfecture le 23/10/2023  
Publié le   
ID : 034-213401169-20231016-DELIB081-DE

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 26  
Absent : 0  
Procurations : 3

Date de convocation : 06 octobre 2023

Date d'affichage : 06 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

**Sont présents Mesdames et Messieurs :**

René REVOL, Jean-Pierre OLIVARES, Zohra DIRHOUSI, Frédéric WOILLET, Nathalie VERDIER, Franck FIANDINO, Cléo FERRON, Christophe CELIÉ, Katy KRETZ, Joël VEZINHET, Christine MAJOREL, Sona BIJANZADEH-ASTARAÏ, Marie-Louise WATTELLIER, Mostafa MARCHOUD, Jean-Loup RICHE, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Mourad DEROUICHE, Najat MOGHEL, Marie-Sarha MONTAGNE, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Evelyne MATHAN-PARET, Florence MARCHETTI, Thomas GERACI, Régis MORVAN, Nicolas LEFEUVRE.

**Procurations :**

Madame Nicole ANSIDEI à Monsieur Nicolas LEFEUVRE ;  
Monsieur Pascal HEYMES à Monsieur Thomas GERACI ;  
Monsieur François ROUMANOS à Madame Florence MARCHETTI.

**Absent :**

Néant.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Louise WATTELLIER.

**AFFAIRE N°10**

**FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES - Conseil local de la Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Modification du règlement intérieur et de la charte de déontologie - Approbation de signature**

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Pierre OLIVARES, Adjoint délégué à l'aménagement et à la protection du territoire, expose :

Le nouveau règlement intérieur et la charte de déontologie sont joints en annexe.

Considérant la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur et la charte de déontologie du Conseil Local de la Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) afin de refléter les évolutions récentes issues des groupes de travail et des institutions membres de droit du CLSPD ;

Considérant que la première réunion plénière du CLSPD est prévue pour le 12 octobre à 14h30, et que les groupes de travail ont préalablement examiné les documents en question ;

Considérant que le code de la sécurité intérieure a récemment été modifié, rendant nécessaire une adaptation des règles du CLSPD ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'approuver le nouveau règlement intérieur et la charte de déontologie du CLSPD ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau règlement intérieur et la charte de déontologie du CLSPD ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre le nouveau règlement intérieur et la charte de déontologie aux membres du CLSPD ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
René Revol



Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet